

## Avis d'Enquête Publique

A1931



## COMMUNE DE BLAUZAC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE  
MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que, en application de l'arrêté N° 28.06.2017 de M. Le Maire de BLAUZAC en date du 28 juin 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de BLAUZAC en application de l'article L. 153-41 du Code de l'Urbanisme, du 18 septembre 2017 au 18 octobre 2017 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Ce projet de modification N°1 du PLU a pour objets :

- de redéfinir les conditions d'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs d'extension délimités par le PLU, et en particulier de modifier l'orientation d'aménagement du secteur des Clauses et Malarèdes ;
- de modifier le règlement afin d'améliorer l'application de certaines dispositions réglementaires et de prendre en compte les modifications du Code de l'Urbanisme résultant de la Loi ALUR du 24 mars 2014 et de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.

M. Jacques CIMETIERE, inspecteur commercial retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision N° E17000082/30 du Président du Tribunal administratif de NÎMES en date du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Les pièces du dossier d'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public en Mairie de BLAUZAC pendant la durée de l'enquête du 18 septembre 2017 au 18 octobre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Le dossier de modification N°1 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur - Modification N°1 du PLU- Mairie de BLAUZAC - Rue de l'Hôtel de Ville - 30700 BLAUZAC.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de BLAUZAC, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/PLU-Blauzac>

Les observations pourront être transmises à l'adresse mél suivante : [PLU-Blauzac@mail.registre-numerique.fr](mailto:PLU-Blauzac@mail.registre-numerique.fr)

et consultables sur le site <https://www.registre-numerique.fr/PLU-Blauzac>

Le Commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en Mairie de BLAUZAC aux dates et heures suivantes :

- lundi 18 septembre 2017 de 9h00 à 12h00,
- samedi 30 septembre 2017 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 18 octobre 2017 de 16h30 à 19h30.

À l'expiration du délai de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour adresser à M. le Maire de BLAUZAC son rapport et ses conclusions avec son avis motivé accompagnés du dossier ayant servi à l'enquête. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en Mairie de BLAUZAC et à la Préfecture du Gard, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet de la commune de BLAUZAC à l'adresse suivante : <https://www.blauzac.com>

Le Conseil Municipal de BLAUZAC se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme ; il pourra au vu des avis des personnes publiques associées joints au dossier, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet avant son approbation.

Toute information relative au projet de modification N° 1 du PLU ou à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès de M. le Maire de BLAUZAC / M. le 1<sup>er</sup> adjoint.

Sur internet

Avec Le Républicain

d'Uzès et du Gard

les annonces des acheteurs